

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 05-402-1930 promulguant le décret du 20 mars 1930 modifiant le tableau classement personnel colonial annexé au décret du 6 juillet 1904 sur les indemnités de déplacement et les passages.

n° 05-402-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 mai 1930

Numéro JO
n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro
31 mai 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914. réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 20 mars 1930, modifiant le tableau de classement du personnel colonial annexé au décret du 6 juillet 1904 sur les indemnités de déplacement et les passages,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 20 mars 1930 modifiant le tableau de classement du personnel colonial annexé au décret du 6 juillet 1904 sur les indemnités de déplacement et les passages. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au *Journal Officiel* de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.